

# VILLE DE BOIS-COLOMBES

-----

## CONSEIL MUNICIPAL

-----

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU 8 AVRIL 2008

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 8 avril 2008, à 20 heures, sous la Présidence de Monsieur Henri VINCENT, Maire Adjoint, suite aux convocations adressées les 18 mars et 2 avril 2008.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire ; MM. LE LAUSQUE (à partir de 21H20), VINCENT, Mmes LEMÊTRE, MARIAUD, M. DANNEPOND, Mme PATROIS, M. SNEESSENS (à partir de 20H20), Mme CORTEZ, M. AURIAULT, Mme BRENTOT, Maires Adjoints, Mme GAUZERAN, M. BOULDOIRES, Mme JOFFRE, M. LOUIS, Mme ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, Mme VENANT-LENUZZA, MM. NAVINEL, AUSSEDAT, Mme JOLY-CORBIN, M. LUNEAU, Mme PAITEL, M. JACOB, Mlle CRENN, M. FOSSET, Mme JAUFFRET, M. LIME, Mme DAHAN, M. PEIGNEY, Mme PETIT, MM. GRIMONT, RAGOT, Mlle GROUX, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : MM. LE LAUSQUE (jusqu'à 21H20), SNEESSENS (jusqu'à 20H20), Maires Adjoints, Mlle BAKENA, Conseiller Municipal.

Procurations : M. LE LAUSQUE a donné procuration à M. VINCENT (jusqu'à 21H20).

M. Pierre JACOB est désigné comme Secrétaire.

---

L'adoption du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2007 étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Président de Séance.

Est seul candidat Monsieur Henri VINCENT, Maire Adjoint.

Monsieur VINCENT est élu Président de Séance.

25 voix pour

M. VINCENT :

Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 8 abstentions :

H. VINCENT, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

Monsieur le Président de Séance propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal.

Monsieur JACOB est élu Secrétaire de Séance.

25 voix pour  
M. JACOB :

Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

Et 8 abstentions :

M. JACOB, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

Monsieur le Président de Séance soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 15 mars 2008 qui est adopté.

26 voix pour :

Y. REVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 7 abstentions :

A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

### **COMMUNICATIONS DIVERSES :**

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Président de Séance indique qu'en son nom personnel et au nom de tous ses Collègues, il a :

#### ***ADRESSÉ SES PLUS VIVES FÉLICITATIONS À :***

- Madame Leslie SMADJA, Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, pour la naissance de sa fille **Mathilde**, le 3 mars 2008 ;
- Monsieur Thierry AIGUIER, Adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la Direction Finances, pour la naissance de sa fille **Pauline**, le 12 mars 2008.

-oOo-

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

**CULTUREL** : *Rapporteur Madame CORTEZ.*

Monsieur le Président de Séance donne la parole à Madame Lucie CORTEZ, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**CLT/2008/030** - **Licence d'entrepreneur de spectacles – Désignation du candidat du Conseil Municipal à l'agrément préfectoral pour les licences de première et de troisième catégories.**

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	33
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	28
<i>Votes pour Madame CORTEZ :</i>	26
<i>Votes pour Monsieur RAGOT :</i>	2

**Article Unique** : Est désignée comme candidat du Conseil Municipal aux licences d'entrepreneur de spectacles de première et de troisième catégories :

*Madame Lucie CORTEZ, Maire Adjoint.*

-oOo-

**ENSEIGNEMENT** : *Rapporteur Madame PATROIS.*

Monsieur le Président de Séance donne la parole à Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**EJS/2008/031** **Participation de la Commune de Bois-Colombes aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé élémentaires accueillant des élèves bois-colombiens au titre de l'année scolaire 2006-2007.**

**Article unique** : La participation de la Commune, aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé élémentaires sous contrat d'association accueillant des élèves bois-colombiens en 2006-2007, est fixée à 342 euros maximum par élève.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

### **AMENAGEMENT URBAIN** : *Rapporteur Monsieur VINCENT*

Monsieur le Président de Séance présente à l'Assemblée les dossiers relatifs à l'Aménagement urbain.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**URB/2008/032 - Acquisition amiable – de gré à gré - d'un bien immobilier sis 12, rue Gramme à Bois-Colombes.**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'acquisition amiable – de gré à gré - du bien immobilier sis 12, rue Gramme à Bois-Colombes, cadastré Section B, numéro 86 d'une contenance de 156 m<sup>2</sup>, pour le prix de 312.000,00 euros (TROIS CENT DOUZE MILLE EUROS), est approuvée.

**Article 2** : Les crédits budgétaires relatifs à cette acquisition seront prélevés sur le budget de la Commune pour l'exercice 2008.

**Article 3** : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

2 voix contre : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

-oOo-

**URB/2008/033 - Acquisition amiable – de gré à gré - d'un bien immobilier sis 12, rue Armand-Lépine à Bois-Colombes.**

Article 1<sup>er</sup> : L'acquisition amiable – de gré à gré - du bien immobilier sis 12, rue Armand-Lépine à Bois-Colombes, cadastré Section A, numéro 207 d'une contenance de 154 m<sup>2</sup>, pour le prix de 445.000,00 euros (QUATRE CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS), est approuvée.

Article 2 : Les crédits budgétaires relatifs à cette acquisition seront prélevés sur le budget de la Commune pour l'exercice 2008.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

2 voix contre : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

-oOo-

**URB/2008/034 - Acquisition amiable – de gré à gré - d'un bien immobilier sis 8, rue Gramme / 299, avenue d'Argenteuil à Bois-Colombes.**

Article 1<sup>er</sup> : L'acquisition amiable - de gré à gré - du bien immobilier sis 8, rue Gramme / 299, avenue d'Argenteuil à Bois-Colombes, cadastré Section B, numéro 121 d'une contenance de 95 m<sup>2</sup>, pour le prix de 380.000,00 euros (TROIS CENT QUATRE-VINGT MILLE EUROS), est approuvée.

Article 2 : Les crédits budgétaires relatifs à cette acquisition seront prélevés sur le budget de la Commune pour l'exercice 2008.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

2 voix contre : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

-oOo-

**URB/2008/035 - Nouveau commissariat de Bois-Colombes situé à l'angle des rues Adolphe-Guyot et des Bons-Enfants à Bois-Colombes – Octroi à titre gratuit d'une servitude d'accès via la parcelle E n°405 au profit de la parcelle E n°189.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1<sup>er</sup> : L'octroi à titre gratuit d'une servitude d'accès, d'une surface de 86,30 m<sup>2</sup>, via la parcelle E n°405 au profit de la parcelle E n°189 est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les actes à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

-oOo-

**ENVIRONNEMENT** : *Rapporteur Monsieur VINCENT.*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### DÉLIBÈRE

**URB/2008/036 - Création d'un groupement de commandes entre les Communes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes pour la réfection de la voirie dans le secteur de la rue du Moulin-Bailly – Approbation de la convention constitutive dudit groupement – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article 1<sup>er</sup> : La convention constitutive du groupement de commandes, pour la réfection de la voirie rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot (y compris une partie des rues Pierre-Joigneaux et Noël-Pons), est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à déposer des demandes d'aides financières aux taux maximum auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine, de la Région Ile-de-France, du S.I.P.P.E.R.E.C., des parlementaires (réserves), de l'Union Européenne ou encore de tout autre organisme public ou privé. Dans ce cadre, Monsieur le Maire est également autorisé à donner mandat au coordonnateur du groupement de commandes pour déposer les dossiers de demande d'aide financière et pour les percevoir, au cas où un dossier unique serait exigé.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette Délibération.

-oOo-

**SECRETARIAT GENERAL** : *Rapporteur Monsieur le Maire.*

*Monsieur le Président de séance donne la parole à Monsieur le Maire.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### DÉLIBÈRE

**DAG/2008/037 - Travaux programmés dans l'enceinte du Groupe Scolaire Paul-Bert - Demande de subvention auprès du Département des Hauts-de-Seine.**

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Article Unique : Monsieur le Maire est autorisé à solliciter du Département des Hauts-de-Seine, des aides financières au taux maximum pour les travaux programmés dans l'enceinte du Groupe Scolaire Paul-Bert à Bois-Colombes pour les années 2008 à 2010.

-oOo-

**DAG/2008/038 - Procédure de délégation de service public de fourrière automobile – Approbation du choix du délégataire – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat de délégation avec le candidat choisi.**

Article 1<sup>er</sup> : La société CLICHY DEPANNAGE est désignée comme délégataire du service public de fourrière automobile pour la période allant du 15 avril 2008 au 15 avril 2009, renouvelable par reconduction expresse à quatre reprises pour de nouvelles périodes d'un an.

Article 2 : Le contrat de délégation de service public de fourrière automobile fixant notamment les conditions de la délégation du service public de la mise en fourrière, portant sur l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules automobiles en infraction ou accidentés sur le territoire de la Commune de Bois-Colombes, est approuvé.

Article 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la société désignée comme délégataire le contrat de délégation de service public et à prendre toute mesure relative à son exécution.

Délibération adoptée par :

25 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

2 voix contre : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

et 7 abstentions : H. AUSSÉDAT, M. CRENN, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

-oOo-

**DAG/2008/039 - Election des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Suffrages exprimés :</i>	34
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes 2008, Changeons d'ère</i>	7

Article Unique : Sont élus par le Conseil Municipal, parmi ses membres, pour siéger au sein de la commission de délégation de service public prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Titulaires :

*Monsieur Michel FOSSET, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Jean-Marc AURIAULT, Maire Adjoint*  
*Madame Véronique JOLY-CORBIN, Conseiller Municipal*  
*Madame Stéphanie ÉMIRIAN, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Alain LIME, Conseiller Municipal.*

Suppléants :

*Madame Catherine PAITEL, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Hubert LUNEAU, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Pierre JACOB, Conseiller Municipal*  
*Mademoiselle Monah CRENN, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Fabrice PEIGNEY, Conseiller Municipal.*

-oOo-

**DAG/2008/040 - Désignation des délégués du Conseil Municipal appelés à siéger au sein d'organismes assurant une mission d'intérêt général.**

Article 1<sup>er</sup> : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL DANIEL-BALAVOINE (2 sièges réservés au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	<b>34</b>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<b>27</b>
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	<b>27</b>

Article 2 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration du Lycée Professionnel Daniel-Balavoine :

*Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint*  
*Madame Anne-Marie LEMÊTRE, Maire Adjoint*

Article 3 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ALBERT-CAMUS  
 (2 sièges réservés au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	<b>34</b>
<i>Nombre de suffrages exprimés</i>	<b>27</b>
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	<b>27</b>

Article 4 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration du collège Albert-Camus :

*Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint*  
*Madame Catherine GAUZERAN, Conseiller Municipal*

Article 5 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE ALBERT-CAMUS  
 (2 sièges réservés au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	<b>34</b>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<b>27</b>
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	<b>27</b>

Article 6 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration du lycée Albert-Camus :

*Madame Anne-Marie LEMÊTRE, Maire Adjoint*  
*Madame Catherine GAUZERAN, Conseiller Municipal*

Article 7 : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RÉSIDENCE DE RETRAITE  
 LEOPOLD-BELLAN  
 (1 siège réservé au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Madame MARIAUD</i>	27

Article 8 : Est déléguée par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil de la vie sociale de la résidence de retraite Léopold-Bellan :

*Madame Sylvie MARIAUD, Maire Adjoint*

Article 9 : CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE L'ÉTABLISSEMENT SAINTE-MARTHE  
(1 siège réservé au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Madame MARIAUD</i>	27

Article 10 : Est déléguée par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil de la vie sociale de l'établissement Sainte-Marthe :

*Madame Sylvie MARIAUD, Maire Adjoint*

Article 11 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'A.D.E.T.E.L. (Association pour le DÉveloppement de la TÉLÉdistribution)  
(1 siège réservé au Conseil Municipal : un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Monsieur FOSSET (Titulaire) – Monsieur DUVIVIER (suppléant)</i>	27

Article 12 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'A.D.E.T.E.L. (Association pour le DÉveloppement de la TÉLÉdistribution) :

Délégué Titulaire :

*Monsieur Michel FOSSET, Conseiller Municipal*

Délégué Suppléant :

*Monsieur Michel DUVIVIER, Conseiller Municipal*

Article 13 : ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DU COMITE NATIONAL  
D'ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)  
(1 siège réservé au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Monsieur AURIAULT</i>	27

Article 14 : Est délégué par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein de l'assemblée départementale du comité national d'action sociale :

*Monsieur Jean-Marc AURIAULT, Maire Adjoint*

Article 15 : COMITÉ DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION « BOIS-COLOMBES-SPORTS »  
(6 sièges réservés au Conseil Municipal avec voix consultative)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Suffrages exprimés :</i>	32
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes 2008, Changeons d'ère</i>	5

Article 16 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du comité directeur de l'association « Bois-Colombes Sports » :

*Madame Anne-Marie LEMÊTRE, Maire Adjoint*  
*Madame Catherine GAUZERAN, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Henri VINCENT, Maire Adjoint*  
*Madame Anne-Christine JAUFFRET, Conseiller Municipal*  
*Madame Stéphanie ÉMIRIAN, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Alain LIME, Conseiller Municipal*

Article 17 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
« LES AMIS DU JUMELAGE »  
(2 sièges réservés au Conseil Municipal avec voix consultative).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27

Article 18 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Les Amis du Jumelage » :

*Madame Dominique JOFFRE, Conseiller Municipal*  
*Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint*

Article 19 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
 « COMITÉ DES FÊTES »  
 (2 sièges réservés au Conseil Municipal avec voix consultative).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27

Article 20 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Comité des Fêtes » :

*Madame Geneviève VENANT-LENUZZA, Conseiller Municipal*  
*Madame Dominique JOFFRE, Conseiller Municipal*

Article 21 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
 « CONSERVATOIRE DE BOIS-COLOMBES »  
 (7 sièges réservés au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	32
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes 2008, Changeons d'ère</i>	5

Article 22 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Conservatoire de Bois-Colombes » :

*Monsieur Michel DUVIVIER, Conseiller Municipal*  
*Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint*  
*Madame Marie-France BRENTOT, Maire Adjoint*  
*Madame Lucie CORTEZ, Maire Adjoint*  
*Monsieur Benoît BOULDOIRES, Conseiller Municipal*  
*Madame Anne-Christine JAUFFRET, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Alain GRIMONT, Conseiller Municipal*

Article 23 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
« AMITIÉ ET LOISIRS »  
(4 sièges réservés au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27

Article 24 : Sont déléguées par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Amitié et Loisirs » :

*Madame Monique PATROIS, Maire Adjoint*  
*Madame Sylvie MARIAUD, Maire Adjoint*  
*Madame Stéphanie ÉMIRIAN, Conseiller Municipal*  
*Mademoiselle Monah CRENN, Conseiller Municipal*

Article 25 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
« BILLARD BOIS-COLOMBES »  
(3 sièges réservés au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27

Article 26 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Billard Bois-Colombes » :

*Madame Marie-France BRENTOT, Maire Adjoint*  
*Monsieur Michel FOSSET, Conseiller Municipal*  
*Madame Geneviève VENANT-LENUZZA, Conseiller Municipal*

Article 27 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION  
« SPORTING CLUB BOIS-COLOMBES »  
(1 siège réservé au Conseil Municipal)

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Madame MARIAUD</i>	27

Article 28 : Est déléguée par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Sporting Club Bois-Colombes » :

*Madame Sylvie MARIAUD, Maire Adjoint*

Article 29 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « PARTENAIRES POUR L'EMPLOI – MISSION LOCALE » (3 sièges réservés au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	<b>34</b>
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<b>27</b>
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	<b>27</b>

Article 30 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « Partenaires pour l'emploi – Mission locale » :

*Monsieur Michel DUVIVIER, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Hubert LUNEAU, Conseiller Municipal*  
*Madame Catherine PAITEL, Conseiller Municipal*

Article 31 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION « SYNCOM » (1 siège réservé au Conseil Municipal : un Délégué Titulaire et un Délégué Suppléant).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	<b>34</b>
<i>Nombres de suffrages exprimés :</i>	<b>27</b>
<i>Votes pour Monsieur VINCENT (Titulaire) - Monsieur NAVINEL (suppléant)</i>	<b>27</b>

Article 32 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration de l'association « SYNCOM » :

Délégué Titulaire :  
*Monsieur Henri VINCENT, Maire Adjoint*

Délégué Suppléant :  
*Monsieur Gaël NAVINEL, Conseiller Municipal*

Article 33 : ASSEMBLÉE SPECIALE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS-DE-SEINE » (1 siège réservé au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Monsieur LE LAUSQUE</i>	27

Article 34 : Est délégué par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein de l'assemblée spéciale de l'établissement public foncier des Hauts-de-Seine :

*Monsieur Jean-Pierre LE LAUSQUE, Maire Adjoint*

Article 35 : CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE  
(1 siège réservé au Conseil Municipal pour être tiré au sort chaque mois pour siéger).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Monsieur AURIAULT</i>	27

Article 36 : Est délégué par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil de discipline de recours placé auprès du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne :

*Monsieur Jean-Marc AURIAULT, Maire Adjoint*

Article 37 : CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC « MAISON DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES ENTREPRISES »  
(1 siège réservé au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Monsieur LUNEAU</i>	27

Article 38 : Est délégué par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein du conseil d'administration du Groupement d'intérêt public « Maison de l'emploi, de la formation et des entreprises » :

*Monsieur Hubert LUNEAU, Conseiller Municipal*

Article 39 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA COMMUNE DE BOIS-COLOMBES  
(5 sièges réservés au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	32
<i>Liste : Bois-Colombes Ensemble</i>	27
<i>Liste : Bois-Colombes 2008, Changeons d'ère</i>	5

Article 40 : Sont délégués par le Conseil Municipal pour le représenter au sein de la commission consultative des services publics locaux de la Commune de Bois-Colombes :

*Monsieur Michel DUVIVIER, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Jean-Marc AURIAULT, Maire Adjoint*  
*Madame Véronique JOLY-CORBIN, Conseiller Municipal*  
*Madame Anne-Christine JAUFFRET, Conseiller Municipal*  
*Monsieur Fabrice PEIGNEY, Conseiller Municipal*

Article 41 : CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES COMMUNALES  
(1 siège réservé au Conseil Municipal).

S'exprimant au scrutin public décidé à l'unanimité :

<i>Nombre de votants :</i>	34
<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	27
<i>Votes pour Madame GAUZERAN</i>	27

Article 42 : Est déléguée par le Conseil Municipal pour représenter la Commune de Bois-Colombes au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires communales :

*Madame Catherine GAUZERAN, Conseiller Municipal*

-oOo-

**FINANCES** : Rapporteur Monsieur DANNEPOND.

Monsieur le Président de séance donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉLIBÈRE**

**FIN/2008/041 - Approbation du compte administratif de la Commune pour l'exercice 2007.**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle du Conseil,

Article unique : Le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2007 est approuvé.

Délibération adoptée par :

26 voix pour : J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

7 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

<b>VILLE DE BOIS-COLOMBES</b>		<b>DIRECTION DES FINANCES</b>				
<b>GRILLES DE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007 POUR LA COMMUNE</b>						
<b>LIBELLE</b>	<b>Mandats émis</b>	<b>Rattachement/ reste à réaliser</b>	<b>TOTAL</b>	<b>VOTE POUR</b>	<b>VOTE CONTRE</b>	<b>ABS- TENTION</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT (pages 10 à 15)</b>						
<b>DEPENSES (pages 10 à 12)</b>						
	<b>34 738 323,17</b>	<b>1 322 964,14</b>	<b>36 061 287,31</b>			
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>8 807 747,07</b>	<b>900 732,21</b>	<b>9 708 479,28</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais ass.</b>	<b>20 037 605,22</b>	<b>10 934,43</b>	<b>20 048 539,65</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>266,00</b>	<b>266,00</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 330 965,72</b>	<b>290 464,00</b>	<b>2 621 429,72</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>1 173 938,17</b>	<b>120 567,50</b>	<b>1 294 505,67</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>33 176,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 176,00</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>					
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>					
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 264 650,29</b>		<b>2 264 650,29</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
67	Charges exceptionnelles	885 700,00				
68	Dot.aux amort.et provisions	1 378 950,29				
<b>043</b>	<b>Opérat. d'ordre à l'intér. de la sect. de fonction.</b>	<b>90 240,70</b>		<b>90 240,70</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
67	Charges exceptionnelles	90 240,70				
<b>RECETTES (pages 14 et 15)</b>						
	<b>34 893 767,10</b>	<b>2 212 874,14</b>	<b>37 106 641,24</b>			
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>44 211,96</b>	<b>0,00</b>	<b>44 211,96</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services</b>	<b>3 246 253,16</b>	<b>325 290,38</b>	<b>3 571 543,54</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>21 514 332,02</b>	<b>81 400,00</b>	<b>21 595 732,02</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, participations</b>	<b>8 174 455,25</b>	<b>1 786 337,78</b>	<b>9 960 793,03</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>753 106,12</b>	<b>14 825,60</b>	<b>767 931,72</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>10 675,61</b>		<b>10 675,61</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 019 984,79</b>	<b>5 020,38</b>	<b>1 025 005,17</b>	<b>27</b>	<b>7</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		

	<b>sections</b>						
77	Produits exceptionnels						
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intér. de la sect. de fonction.</b>	<b>130 748,19</b>		<b>130 748,19</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	
77	Produits exceptionnels	130 748,19					
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT (pages 16 à 19)</b>							
<b>DEPENSES (pages 16 et 17)</b>							
		<b>14 219 246,32</b>	<b>3 566 096,49</b>	<b>17 785 342,81</b>			
	<b>Hors opérations d'équipement (page 16)</b>						
16	Remboursement d'emprunts	4 635 750,44		4 635 750,44	27	7	
20	Immobilisations incorporelles	11 205,65	40 206,31	51 411,96	27	7	
204	Subventions d'équipements versées	817 534,03	143 445,87	960 979,90	27	7	
21	Immobilisations corporelles	1 131 931,27	1 176 411,18	2 308 342,45	27	7	
23	Immobilisations en cours	144 227,36		144 227,36	27	7	
	<b>Opérations d'équipement (page 16 et 17)</b>						
0017	Zac des Bruyères	771 394,75	1 077 786,67	1 849 181,42	27	7	
0018	Salle Jean Renoir	14 770,73	97 229,27	112 000,00	27	7	
0021	Ilot Smirlian	4 724,20	95 972,20	100 696,40	27	7	
0022	Restauration Municipale	606 948,78	1 451,22	608 400,00	27	7	
0027	Ilot Mermoz	1 751 213,41	182 002,95	1 933 216,36	27	7	
0028	Ilot Pompidou	220 163,14	531 962,00	752 125,14	27	7	
0029	Centre Technique Municipal	3 301 414,13		3 301 414,13	27	7	
0031	Réseau téléphonique et informatique	2 158,07		2 158,07	27	7	
0032	Abords ZAC église			0,00	27	7	
0033	Mise en sécurité des bâtiments	46 325,31	6 350,04	52 675,35	27	7	
0036	Quartier Nord - Espaces verts			0,00	27	7	
0038	Ilot Le Mignon	51 219,57	213 278,78	264 498,35	27	7	
040	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>			
192	Plus ou moins-values de cession						
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>708 265,48</b>		<b>708 265,48</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	
21	Immobilisations corporelles	513 593,00					
23	Immobilisations en cours	194 672,48					
<b>RECETTES (pages 18 et 19)</b>							
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 653 937,51		1 653 937,51	27	7	
1068	Affectation n-1	2 721 131,26		2 721 131,26	27	7	
13	Subvention d'équipement	4 265 406,84	919 946,45	5 185 353,29	27	7	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 695 349,42		2 695 349,42	27	7	
21	Immobilisations corporelles	45 281,23	15 000,00	60 281,23	27	7	
27	Autres immobilisations financières	89 230,15		89 230,15	27	7	
024	Produits des cessions d'immobilisations						
021	Virement de la section de fonctionnement						
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 264 650,29</b>		<b>2 264 650,29</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	
192	Plus ou moins-values de cession	316 497,57					
21	Immobilisations corporelles	569 202,43					
28	Amortissement des immobilisations	1 378 950,29					
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales</b>	<b>708 265,48</b>		<b>708 265,48</b>	<b>27</b>	<b>7</b>	
10	Dotations	481 600,00					
20	Immobilisations incorporelles	226 665,48					

**FIN/2008/042 - Avis sur le compte de gestion du Receveur Percepteur pour les opérations financières de la Commune pour l'exercice 2007.**

Article unique : Le Conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** sur le compte de gestion établi par la Recette Perception de la Commune pour les opérations financières au titre de l'exercice 2007.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 7 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/043 - Budget de la Commune – Affectation du résultat de l'exercice 2007.**

Article unique : Le Conseil Municipal affecte la somme de 1.045.353,93 euros à la couverture des dépenses d'investissement 2008. Elle sera inscrite au budget primitif 2008 au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

7 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/044 - Budget du service annexe de l'assainissement – Affectation du résultat de l'exercice 2007.**

Article 1<sup>er</sup> : Le résultat excédentaire cumulé d'exploitation constaté au compte administratif 2007 du service annexe de l'assainissement, d'un montant de 89.785,20 euros, est affecté à la couverture des dépenses d'investissement de l'exercice 2008.

Article 2 : L'affectation du résultat de l'exercice 2007, sera réalisé au budget du service annexe de l'assainissement, au compte 1068, « Autres réserves », ainsi que dans les livres de Monsieur le Receveur Percepteur de Bois-Colombes, au titre de l'exercice 2008.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/045 - Autorisation de programme et crédits de paiement des travaux d'aménagement de la rue du Moulin-Bailly.**

Article 1<sup>er</sup> : L'autorisation de programme n°2008/1 – Travaux d'aménagement de la rue du Moulin-Bailly est adoptée pour un montant de 670.000 euros toutes taxes comprises.

Article 2 : Les crédits de paiement relatifs à cette autorisation de programme et figurant en annexe de la présente délibération sont approuvés.

Article 3 : Le Conseil Municipal prend acte que les crédits de paiement annuels feront l'objet d'un vote du Conseil Municipal lors de l'adoption du budget de chacun des exercices budgétaires concernés.

Délibération adoptée par :

32 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET, A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/046 - Vote des taux des quatre taxes directes locales pour 2008.**

Article unique : Les taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2008 sont maintenus comme suit :

Taxe d'habitation =	18,12 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties =	16,28 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties =	24,18 %
Taxe professionnelle =	18,38 %

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

7 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/047 - Vote du taux et du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2008.**

Article unique : Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2008 est maintenu à 6,08 %, pour un produit attendu de 2.530.000 euros.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

5 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

et 2 abstentions : J.-L. RAGOT, D. GROUX.

-oOo-

**FIN/2008/048 - Vote du budget primitif de la Commune pour 2008 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre.**

Article unique : Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2008, dont la balance générale s'établit à 57.019.390,38 euros en recettes et en dépenses, et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu des contributions directes d'un montant de 16.420.692,00 euros ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2.530.000 euros, est adopté.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

7 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

## GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 POUR LA COMMUNE

LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABS-TENTION
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>36 778 268,00</b>			
011	Charges à caractère général (page 10)	9 855 002,00	27	7	
012	Charges de personnel et frais ass.(page 11)	21 110 976,00	27	7	
65	Autres charges de gestion courante (page 11)	3 074 737,00	27	7	
66	Charges financières (page 12)	1 370 000,00	27	7	
67	Charges exceptionnelles (page 12)	61 943,00	27	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (page 12)	1 305 610,00	27	7	
<b>RECETTES</b>		<b>36 778 268,00</b>			
70	Produits des services (page 13)	4 183 530,00	27	7	
73	Impôts et taxes (page 13)	21 607 692,00	27	7	
74	Dotations, participations (page 13)	10 120 496,00	27	7	
75	Autres produits de gestion courante (page 13)	783 050,00	27	7	
77	Produits exceptionnels (page 14)	83 500,00	27	7	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>15 404 900,66</b>			
<b>Dépenses d'équipement</b>		<b>11 178 933,66</b>			
<b><u>Opérations</u></b>		<b><u>8 795 254,00</u></b>			
0017	Z.A.C. des Bruyères (page 19)	414 000,00	27	7	
0018	Salle Jean Renoir (page 20)	308 309,00	27	7	
0022	Restauration municipale (page 22)	941 600,00	27	7	
0027	Ilot Mermoz (page 23)	600 000,00	27	7	
0028	Ilot Pompidou (page 24)	1 050 000,00	27	7	
0029	Centre Technique Municipal (page 25)	3 103 800,00	27	7	
0033	Mise en sécurité des bâtiments (page 28)	150 000,00	27	7	
0038	Ilot le Mignon (page 30)	1 927 545,00	27	7	
0040	Voirie - quartier sud (page 31)	300 000,00	27	7	
<b><u>Non individualisées</u></b>		<b><u>2 383 679,66</u></b>			
20	Immobilisations incorporelles (page 15)	359 200,00	27	7	
204	Subventions d'équipements versées (page 15)	119 822,00	27	7	
21	Immobilisations corporelles (page 15)	1 754 657,66	27	7	
23	Immobilisations en cours (page 15)	150 000,00	27	7	

<b>Dépenses financières</b>		<b>4 225 967,00</b>			
16	Remboursement d'emprunts (page 15)	4 225 967,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
<b>RECETTES</b>		<b>19 309 175,93</b>			
<b>Recettes d'équipement</b>		<b>11 351 355,00</b>			
<b><u>Affectées aux opérations</u></b>		<b><u>3 800 555,00</u></b>			
0017	Z.A.C. des Bruyères (page 19)	213 544,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
0022	Restauration municipale (page 22)	343 011,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
0028	Ilot Pompidou (page 24)	180 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
0029	Centre Technique Municipal (page 25)	3 024 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
0033	Mise en sécurité des bâtiments (page 28)	40 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
<b><u>Non affectées aux opérations</u></b>		<b><u>7 550 800,00</u></b>			
13	Subvention d'équipement (hors affectation) (page 17)	80 800,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées (page 17)	7 470 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
<b>Recettes financières</b>		<b>6 652 210,93</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) (page 17)	1 312 700,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
1068	Affectation n-1 (page 17)	1 045 353,93	<b>27</b>	<b>7</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées (page 17)	2 445 157,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
27	Autres immobilisations financières (page 17)	83 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
024	Produits des cessions d'immobilisations (page 17)	1 766 000,00	<b>27</b>	<b>7</b>	
<b>Recettes d'ordre</b>		<b>1 305 610,00</b>			
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (page 18)	1 305 610,00	<b>27</b>	<b>7</b>	

-oOo-

### **FIN/2008/049 - Vote du budget primitif du service annexe de l'assainissement pour 2008.**

Article unique : Le budget primitif de 2008 du service annexe de l'assainissement est arrêté aux montants fixés dans le tableau de balance générale, soit 775.811,37 euros en recettes et 755.811,37 euros en dépenses.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

7 voix contre : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

VILLE DE BOIS-COLOMBES		DIRECTION DES FINANCES			
GRILLES DE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2008 SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT					
LIBELLE		Montants	VOTE		
			POUR	CONTRE	ABS- TENTION
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>173 400,00</b>			
011	Charges à caractère général (page 10)	91 300,00	27	7	
66	Charges financières (page 10)	4 000,00	27	7	
023	Virement de la section d'exploitation (page 11)	64 000,00	27	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (page 11)	14 100,00	27	7	
<b>RECETTES</b>		<b>173 400,00</b>			
70	Redevance assainissement et autres produits (page 12)	172 000,00	27	7	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (page 13)	1 400,00	27	7	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>		<b>246 636,33</b>			
23	Immobilisations en cours (page 14)	230 236,33	27	7	
16	Remboursement d'emprunts (page 14)	15 000,00	27	7	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (page 15)	1 400,00	27	7	
<b>RECETTES</b>		<b>175 064,20</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves (page 16)	96 964,20	27	7	
021	Virement de la section d'exploitation (page 17)	64 000,00	27	7	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (page 17)	14 100,00	27	7	

-oOo-

**FIN/2008/050 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux associations pour 2008.**

Article 1<sup>er</sup> : Il est attribué aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2008, les subventions indiquées dans le tableau ci-annexé.

Article 2 : Les subventions inférieures ou égales à 7.600,00 euros seront versées aux associations en une seule fois après le vote du budget primitif 2008.

**Article 3 :** Les subventions supérieures à 7.600,00 euros seront versées aux associations si elles en font la demande sur présentation de documents comptables de frais réels et d'une situation bancaire récente.

**Article 4 :** Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif de la Commune pour 2008, Chapitre 65 : « Autres Charges de Gestion Courante », Article 6574 : « Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé ».

Délibération adoptée par :

26 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSE DAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET.

et 7 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

*Monsieur Michel DUVIVIER n'a pas pris part au vote.*

Nom des associations bénéficiaires	Montant de la subvention
A.D.A.V.I.P. 92 Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales des Hauts-de-Seine	190,00
A.P.A.T.I. Association Promotion et l'Accueil des Travailleurs Immigrés	250,00
A.P.E.I. Association Parents d'Enfants Inadaptés de la Boucle de Seine	770,00
A.P.I. Association Des Parents d'Elèves Indépendants P. Bert, P. Joigneaux	110,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Gramme	347,00
Association Coopérative Ecole Pierre Joigneaux	292,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Jules Ferry	556,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Paul Bert	713,00
Association Coopérative Ecole Maternelle Françoise Dolto	247,00
Association Coopérative Ecole Maternelle La Cigogne	270,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Jules Ferry	1 796,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Paul Bert B	1 526,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Paul Bert A	1 508,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Françoise Dolto	662,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Saint-Exupéry	619,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire La Cigogne	616,00
Association Coopérative Ecole Élémentaire Gramme	468,00
Age d'Or de France - Club 3ème âge	230,00
Amicale Bouliste du Parc des Tourelles	300,00
Amicale de Pétanque de Bois-Colombes (Pompidou)	300,00
Amicale des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie Tunisie Maroc & Théâtre des Opérations Extérieures (A.C.P.G. C.A.T.M. T.O.E.)	230,00
Amicale des Marins - Marins Anciens Combattants (A.M.M.A.C.)	80,00
Amitié & Loisirs	10 700,00
Association Accueil Rencontre Enfance	6 100,00
Association de Soutien à la Protection Civile de Colombes Bois-Colombes	200,00
Association Départementale des Conjointes Survivants des Hauts-de-Seine	85,00
Association des Anciens de la 2ème Division Blindée - Amicale Secteur Ouest (2e D.B.)	70,00
Association des Chorales "A Cœur Joie" de la Boucle de Seine	260,00
Association des Commerçants Non Sédentaires de Bois-Colombes	20 580,00
Association des Officiers de Réserve 92 (A.O.R.)	110,00
Association des Directeurs des Hauts-de-Seine	160,00
Association des Sous Officiers de Réserve du Département des Hauts-de-Seine (A.S.O.R.)	95,00
Association Française des Sclérosés en Plaques	150,00
Association Indépendante des Ecoles du Nord de Bois-Colombes	110,00

Association Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance (A.N.C.V.R.)	80,00
Association Philotechnique de Bois-Colombes	86 000,00
Association Sportive du Collège d'Etat Mixte Albert-Camus de Bois-Colombes	230,00
Association Sportive du Lycée d'Etat Mixte Albert-Camus de Bois-Colombes	230,00
Atelier du Poisson Rouge	39 000,00
Bois-Colombes-Sports	463 000,00
Centre Théâtral Bois-Colombes "La Rieuse"	300,00
Cercle d'Echecs de Bois-Colombes	73 000,00
Cercle Philatélique et Cartophile de Bois-Colombes	2 400,00
Cactus TV / CTL 92	150,00
Comité de Bois-Colombes de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur (S.E.M.L.H.)	100,00
Comité d'Entente des Anciens Combattants & Victimes de Guerre	3 200,00
Comité des Œuvres Sociales	70 000,00
Comités des Fêtes	4 000,00
Conservatoire de Bois-Colombes	180 000,00
Croix-Rouge Française Comité de Bois-Colombes	2 170,00
F.C.P.E. Association des Parents d'Elèves de Bois-Colombes Nord	110,00
F.C.P.E. Association des Parents d'Elèves Paul-Bert, Pierre Joigneaux, F. Dolto	110,00
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (F.N.A.C.A.)	150,00
La Gaminerie	22 000,00
La Prévention Routière	200,00
Le Coffre à Jouer - Ludothèque	210,00
Mosaïque Association des X Fragile	255,00
Partenaire pour l'Emploi - Mission Locale	21 640,00
Périscope 92	150,00
Association pour la Prévention et l'Intégration des Enfants Handicapés	100,00
Rhin et Danube	80,00
Société de Saint-Vincent-de-Paul - Conférence Notre Dame de Bon-Secours	310,00
Souvenir Français - Comité de Bois-Colombes	1 000,00
Terre et Eau	320,00
Union Nationale des Combattants (U.N.C.A.F.N.)	300,00
La Ligue contre le cancer	150,00
Les Restos du cœur	2 000,00
Association Bois-Co Land	1 000,00
UNAFAM	100,00
FAHRENHEIT 451	1 500,00
Source Espérance	150,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 395,00</b>

-oOo-

**RESSOURCES HUMAINES** : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DÉLIBÈRE**

**DRH/2008/051** - **Indemnités de fonction brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et de Maire Adjoint – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de fixer les indemnités de fonction brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal Délégué.**

- Article 1<sup>er</sup> : L'indemnité de fonction brute mensuelle pour l'exercice des fonctions de Maire correspond au taux maximal de 90 % de l'indice brut mensuel 1015.
- Article 2 : L'indemnité de fonction brute mensuelle pour l'exercice des fonctions de Maire Adjoint correspond au taux maximal de 33 % de l'indice brut mensuel 1015.
- Article 3 : L'enveloppe globale des indemnités pouvant être perçues par le Maire, les Maires Adjointes et les Conseillers Municipaux Délégués est calculée comme suit :
- L'indemnité de fonction brute mensuelle pour l'exercice des fonctions de Maire + 10 (car 10 Maires Adjointes) x l'indemnité de fonction brute mensuelle pour l'exercice des fonctions de Maire Adjoint, majorée de 15 % du fait que la Commune de Bois-Colombes est chef-lieu de canton.
- Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à fixer le montant des indemnités de fonction brutes pour l'exercice effectif des fonctions de Conseiller Municipal Délégué dans la limite de l'enveloppe globale.
- Article 5 : Ces indemnités suivront les augmentations périodiques éventuellement décidées par le gouvernement pour la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.
- Article 6 : Ces indemnités versées mensuellement seront imputées au budget de la Commune :
- Chapitre 65 : « Autres charges de gestion courante »
  - Nature 6531 : « Indemnités ».
- Article 7 : La présente Délibération prend effet le 15 mars 2008, date d'élection du Maire et des Maires Adjointes.

Délibération adoptée par :

29 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMÊTRE, S. MARIAUD, O. DANNEPOND, M. PATROIS, J. SNEESSENS, L. CORTEZ, J.-M. AURIAULT, M.-F. BRENTOT, C. GAUZERAN, B. BOULDOIRES, D. JOFFRE, A. LOUIS, S. ÉMIRIAN, M. DUVIVIER, G. VENANT-LENUZZA, G. NAVINEL, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, H. LUNEAU, C. PAITEL, P. JACOB, M. CRENN, M. FOSSET, A.-C. JAUFFRET, J.-L. RAGOT, D. GROUX.

et 5 abstentions : A. LIME, I. DAHAN, F. PEIGNEY, M. PETIT, A. GRIMONT.

**NOTES D'INFORMATION** : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur Le Maire indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

**I Marchés publics**

1. signé avec L'AUBERGE DE JEUNESSE DU MONT DORE un marché à procédure allégée pour le séjour de 16 jeunes et 3 adultes du 4 au 7 mars 2008 pour un montant de 3.778,80 euros T.T.C. Ce prix comprend l'hébergement en pension complète et les forfaits ski ;
2. signé avec la société DELAGRAVE un marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de mobiliers scolaires, périscolaires et de restauration scolaire. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Le montant du marché s'établira entre 10.000,00 et 80.000,00 euros Hors Taxes ;
3. signé avec la société CREATIONS MATHOUS un marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de mobiliers à destination des crèches et des services de la petite enfance. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Le montant du marché s'établira entre 5.000,00 et 20.000,00 euros Hors Taxes ;
4. signé avec la société QUERCY un marché à procédure adaptée pour l'achat de sièges et de chaises. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé trois fois pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché s'établira entre 5.000,00 et 25.000,00 euros par période contractuelle ;
5. signé avec la société INTER SYSTEME un marché à procédure adaptée pour l'achat de mobilier de bureau de type administratif. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification et pourra être renouvelé trois fois pour de nouvelles périodes d'un an. Le montant du marché s'établira entre 5.000,00 et 25.000,00 euros par période contractuelle ;
6. signé avec la société BATIPLUS un marché à procédure adaptée relatif à une mission de contrôle technique pour quatre opérations de travaux (espaces extérieurs de l'école Gramme, restructuration de la crèche l'île au trésor, construction du centre de tennis et rénovation de la salle Jean-Renoir). Le marché est conclu pour un montant de 46.050,00 euros Hors Taxes ;
7. signé avec la société COSEBA un marché à procédure adaptée relatif à une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phases conception et réalisation pour quatre opérations de travaux (espaces extérieurs de l'école Gramme, restructuration de la crèche l'île au trésor, construction du centre de tennis et rénovation de la salle Jean-Renoir). Le marché est conclu pour un montant de 24.297,00 euros Hors Taxes ;

8. signé avec la société INGENIERIE PREVENTION SECURITE un marché à procédure adaptée relatif à une mission de coordination en matière de système de sécurité incendie pour trois opérations de travaux (restructuration de la crèche l'île au trésor, construction du centre de tennis et rénovation de la salle Jean-Renoir). Le marché est conclu pour un montant de 11.970,00 euros Hors Taxes ;
9. signé avec la société ARTGOS un marché à procédure adaptée relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour les opérations de réaménagement des espaces extérieurs de l'école Gramme et de restructuration de la crèche de l'île au trésor. Le marché est conclu pour un montant de 62.400,00 euros Hors Taxes ;
10. décidé de ne pas donner suite à la procédure de dévolution du marché de travaux de démolition et de travaux connexes ;
11. signé avec la société SPIE COMMUNICATION un marché à procédure adaptée pour l'entretien de l'autocommutateur de l'Hôtel de Ville. Le marché est conclu pour un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008. Le montant du marché s'élève à 3.920,00 euros Hors Taxes ;
12. signé avec la société CIVITAS un marché négocié relatif à la maintenance des progiciels CIVITAS utilisés par les services municipaux. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 19 mars 2008 et pourra être renouvelé à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Son montant annuel s'établit à 8.492,17 euros H.T. ;
13. signé avec la société CIVITAS un marché négocié relatif à l'assistance téléphonique pour l'utilisation des progiciels CIVITAS. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 19 mars 2008 et pourra être renouvelé à deux reprises pour de nouvelles périodes d'un an. Son montant annuel s'établit à 1.470,88 euros H.T. ;
14. signé avec le C.N.F.P.T. un marché à procédure allégée relatif à la participation d'un agent communal à une formation de vingt-huit jours intitulée « Pratique du français dans la vie quotidienne ». Le montant du marché s'élève à 1.310,00 euros T.T.C. ;
15. signé avec le C.N.F.P.T. un marché à procédure allégée relatif à la participation d'un agent communal à une formation de quatre jours intitulée « Communiquer à l'oral ». Le montant du marché s'élève à 188,00 euros T.T.C. ;
16. signé avec l'association PIKLER LOCZY un marché à procédure allégée relatif à la participation d'agents communaux à une formation intitulée « L'alimentation du jeune enfant » le 8 avril 2008. Le montant du marché s'élève à 370,00 euros nets de taxes ;
17. signé avec la Poste deux contrats de distribution de courriers relatifs à la carte d'électeur. Le contrat est conclu pour 8855 enveloppes maximum et 3.734,56 euros T.T.C. maximum ;
18. signé avec la Poste un contrat de distribution d'un courrier concernant les jobs d'été 2008. Le contrat est conclu pour 1500 enveloppes maximum et 604,58 euros T.T.C. maximum ;

## **II Assurances**

19. réglé 349,76 euros T.T.C. à la société GROUPAMA TRANSPORT au titre de l'ajustement de la prime d'assurance « marchandises transportées » pour 2007 et 2008 ;

## **III Tarifs**

20. confié gratuitement la salle Jean-Renoir à la compagnie FAHRENHEIT pour les représentations et les répétitions d'un spectacle du 19 au 25 mai 2008 ;
21. confié gratuitement la salle Jean-Renoir à l'école élémentaire PAUL-BERT B pour l'organisation d'un spectacle de chant le 17 juin 2008 ;
22. confié gratuitement la salle Jean-Renoir à l'association BOIS-CO.LAND pour la représentation et les répétitions d'un spectacle de chant et de danse les 4 et 5 juillet 2008 ;

## **IV Louage de choses**

23. signé avec la REGIE MUNICIPALE DU STATIONNEMENT PUBLIC DE LA VILLE DE BOIS-COLOMBES un contrat de location d'un box et de deux emplacements pour deux-roues à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour un montant mensuel de 142,60 euros ;

## **V Avocats - Représentations en Justice**

24. décidé de régler la somme de 1.060,46 euros T.T.C. à Maître HASDAY dans le cadre de la défense de la Commune dans le recours déposé en vue de l'annulation de l'arrêté de permis de construire modificatif n°PC 92-009-04E0589-1 ;
25. accepté de régler 1.265,78 euros à Maître EVEILLARD dans le cadre du contentieux locatif qui oppose la Commune au locataire du 97, rue Charles-Chefson – 1, rue Hoche ;
26. demandé à Maître SAULAIS de représenter un agent communal devant le tribunal correctionnel suite à la plainte déposée par ce dernier au titre des articles 433-3 alinéas 2 et 3 du Code pénal ;

## **VI Huissier de Justice**

27. confié à Maître ROPERS l'établissement du constat relatif aux dysfonctionnements survenus dans le bassin d'agrément situé dans le parc des Bruyères, sa rémunération étant fixée à 315,59 euros.;

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Au titre des questions diverses, ont été abordés :

- le transfert au centre de Colombes des services à la population du Trésor Public de Bois-Colombes ;
- le financement par la Commune, de par la loi, de la scolarisation d'élèves bois-colombiens dans des écoles élémentaires privées sous contrat situées dans d'autres communes ;
- les incidents survenus lors du parcours de la flamme olympique à Paris ;
- le coût du mètre cube d'eau et les modes de gestion du service public de l'eau ;
- la désignation de Monsieur AUSSEDAT, Conseiller Municipal, en tant que « correspondant défense » de la Commune chargé notamment de faire le lien entre la population et les services de l'armée ;
- l'intégration des voies nouvellement créées à Bois-Colombes dans les systèmes de navigation automobile de type GPS.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance remercie les participants et lève la séance à 23H10.

Le MAIRE,  
Vice-Président du Conseil Général  
des Hauts-de-Seine

Yves RÉVILLON